[illegible] sur les André et les Pelletan.

[illegible] Pelletan est intoxiqué la propagande immondice des Hervé et des Sembat.

[illegible] Mais Hervé il ne manque qu'une dernière phrase qu'on trouve de s'y faire tout [illegible]

— Seulement, préserve-nous de Pelletan et d'André.

A côté de cet c'était le complet comme sont les dangers de l'internationalisme et quelques belles phrases indigestes que les théories d'Hervé.

Sorti de là, Vergne médité ne veut plus rien savoir.

Quelle singulière politique !

Mais cette leçon de se tirer d'affaire n'a pas été inventée par l'*Echo du Nord*. Si elle n'est pas renouvelée des Gracs comme le jet de l'eau, elle a cependant déjà beaucoup servi. M. Cavaly rappelait ces jours-ci, dans le *Siècle*, un précédent très fameux.

Après le Commune. Thiers, voyant les partis monarchiques qui composaient la majorité de l'Assemblée incapables de s'entendre pour donner un chef héréditaire à la France, [illegible] pour la République. Tous les partis de droite s'entraient contre lui et voici quel fut leur système :

Il y avait des républicains comme M. Dufaure, qui étaient évidemment un souvenir [illegible] Il y avait aussi des républicains qui recommandaient Gambetta pour chef, Gambetta que Thiers avait appelé le « fou furieux. Il y avait enfin, dans la République, les hommes de la Commune, qui n'eut jamais pensé pour être leur bête noire.

Alors, les tactiques des journaux de droite consistaient à sommer Thiers de démasquer, les uns après les autres, toutes les fractions de cette République dans laquelle il voulait faire [illegible] Et, comme il n'y refusait, on lui prouvait, tous les matins, non seulement qu'il était lui-même un fou furieux, puisqu'il ne voulait pas désavouer Gambetta, mais qu'il était aussi, lui-même, un communard, parce que Gambetta, qu'il ne voulait pas désavouer, ne voulait pas désavouer les communards. Et l'on dépensait des lires d'encre pour prouver à Thiers qu'il avait lui-même brûlé sa propre maison.

Comme on le voit, le système n'est pas compliqué. Il consiste à rendre nos adversaires complices de telle ou telle théorie réprouvée par la majorité des électeurs.

Les candidats républicains seront bientôt connus, comme le fut M. Thiers, de brûler leur maison pour donner l'exemple du désordre.

Le même *Echo du Nord* n'a-t-il pas écrit, lors de l'élection partielle de mois de janvier dernier, que l'on avait vu M. Jean Trystram à la tête des émeutiers qui, en temps de grève, [illegible] et saccageaient les maisons de Dunkerque ? N'a-t-il pas accusé le président de la Chambre de Commerce d'être de mèche avec ceux qui mettent dans le pays des ferments de haine et de discorde.

A cette époque, l'honorable sénateur de Dunkerque était collectiviste et quelque peu communiste.

Aujourd'hui, parce que son nom figure sur la liste républicaine, il est internationaliste et [illegible] comme M. Hervé, à ranger le drapeau français ; ceux qui l'entourent ne valent pas mieux. Tous des André, tous des Pelletan, tous des Hervé, tous gens décidés à vendre leur Patrie à l'Etranger.

Comment peut-on croire que les électeurs [illegible] se laisser prendre à de pareilles bourdes ? Chaque [illegible] dans le Conseil départemental est parfaitement connu des électeurs de son arrondissement. La plupart d'entre eux ont eu affaire à lui, ils l'ont tout ce moins vu et entendu. Pour ce qui nous concerne, il n'est pas de nous plus ancien que notre ami de Trystram. Il n'est pas de famille qui ait plus considéré ; il n'est pas, pourrait-on dire, d'homme plus respecté, plus aimé.

Et quand l'*Echo du Nord*, qui aurait tant voulu compter le sénateur de Dunkerque parmi ses candidats, accuse de discréditer M. Trystram en travestissant ses idées et la politique du parti auquel il appartient, on se prend à hausser les épaules.

Il n'est pas téméraire de croire que le corps électoral n'accordera aucune créance à ces fumisteries et qu'il leur donnera le plus formel démenti en élisant tout entière la liste des candidats républicains.

CHARLES BAILLEUL.

Une Réunion réactionnaire

Ce n'est pas, bien entendu, les candidats progressistes et qui l'ont organisée : ceux-ci continuent de se renfermer dans la plus complète réserve. Pas de réunions, pas de programme, pas de déclarations publiques. Ils refusent la lumière et se contentent d'aller [illegible] à demeure suspecte, en tête-à-tête. Ils peuvent parler sans crainte de [illegible] tenant un langage différent selon les opinions de délégués [illegible] électoral.

La réunion dont il s'agit a été organisée à Hazebrouck par M. Degroote, et deux des candidats « libéraux », MM. Dumont et Nemer, y ont pris la parole.

Quant aux six autres candidats de la *Dépêche* [illegible] Une seule réunion, dans le seul pays de [illegible] Ce n'est pas [illegible] Et encore, et avec seulement deux candidats sur huit, c'est bien peu.

Mais, dans ces conditions, [illegible] tion complète des candidats « progressistes, » Qu'en pensent les délégués républicains ?

LES RÉUNIONS RÉPUBLICAINES

Dimanche prochain, 31 décembre, à trois heures, rue Roc, au Théâtre d'Avenue, la réception des délégués sénatoriaux de l'arrondissement. Les candidats du Congrès départemental républicain prendront la parole et développeront leur programme.

Disons, à ce propos, que c'est par erreur que le nom de M. Droc a été mêlé au compte rendu de la réunion des délégués de l'arrondissement de Lille.

SERVICE SPECIAL

NOS TÉLÉGRAMMES

ECHO DU CONGRÈS D'AGEN

MM. Fallières, Chaumié et Girosse, sénateurs sortants, n'auront pas de concurrents du Bloc

Agen, 29 décembre.

M. Thibaut, adjoint au maire d'Agen, président de la Fédération républicaine radicale et socialiste de Lot-et-Garonne, communique avec journaux une lettre de M. Léo Mellet, ancien député, désigné dimanche comme candidat sénatorial par ce qu'il restait de la fédération, après l'exode des délégués d'Agen, de Marmande et de Villeneuve-sur-Lot, l'informant qu'il déclinait toute candidature.

M. Léo Mellet estime que la désignation d'une liste de candidats par le Congrès est contraire à l'esprit, sinon à la lettre, des statuts de la Fédération, à laquelle il se reconnaît pas le droit de désigner des candidats au premier tour de scrutin, à ce contentement en concurrence avec d'autres candidats du Bloc républicain.

Dans sa réponse à M. Léo Mellet, M. Thibaut déclare partager sa manière de voir, et dit que le rôle de la Fédération doit se borner à imposer, au second tour de scrutin, la discipline républicaine entre les candidat se réclamant du Bloc.

La Fédération ne prononcera donc aucun candidat, ses décisions sénatoriales, contre les sénateurs sortants MM. Fallières, Chaumié et Girosse, dont l'élection est assurée vraisemblablement au premier tour de scrutin.

La Révolution en Russie

VICTOIRE DES INSURGÉS

Les Lettons révoltés battent les troupes du général Stackelberg et le font prisonnier

Londres, 29 décembre.

Les républicains lettons viennent de remporter une brillante victoire sur les troupes envoyées de Saint-Pétersbourg pour mater leur insurrection.

On télégraphie officiellement qu'un corps, formée de troupes retour de Mandchourie, quitteit Saint-Pétersbourg pour les provinces baltiques où l'insurrection gagnait du terrain.

Deux télégrammes parvenus à Londres aujourd'hui font savoir que les troupes russes, sous les ordres du général Stackelberg, se sont rencontrées dans le voisinage de Revel, en Esthonie, avec les insurgés. Les républicains lettons ont remporté le résultat, faisant les troupes de Stackelberg et fait prisonnier ce général.

Cette nouvelle inattendue provoque le plus vive émotion. Dannée seulement sans réserves ce matin, elle est confirmée cet après-midi à Londres.

La situation générale

Saint-Pétersbourg, 29 décembre.

Les lignes téléphoniques entre Moscou et Saint-Pétersbourg ont été détériorées, hier, à deux reprises.

Les journaux de Saint-Pétersbourg, à l'exception de la *Nouvelle Vremia*, qui reçu pendant le cours rétablissement de la communication les informations fragmentées suivantes :

La canonnade et le feuillade des troupes sur continent très forte depuis la matin, et une mine énergique fut le résistance des insurgés opèrent dans un rayon de dix kilomètres dont les troupes n'ont pas encore pu forcer l'accès.

On n'a pas cessé de construire des barricades très solides qui sont remplacées dès qu'elles sont démolies en prises d'assaut, ce qui nécessite ainsi de la part des troupes de nouveaux et épuisants efforts.

QUATRIÈME AUDIENCE

Paris, 29 décembre.

La quatrième audience s'ouvre à midi 20. Le président demande à l'huissier appeler M. Hervé à la barre. Voici l'essentiel de ses déclarations :

La défense de M. Hervé

Messieurs les jurés, le procès a failli se clore hier, après les déclarations de Gohier, qui nous ont fait revivre les jours de l'affaire Dreyfus, et qui a montré qu'il n'avait pas versé dans l'antisémitisme imbécile qui vient de déshonorer la Russie.

La conférence de Gohier était, nous disait-on, tellement impressionnante, que nous devions tous nous taire.

Il faut donc que je dise pourquoi nous avons tenu à prolonger cet débats. Il est certain que notre ami Gohier, par son origine, par son éducation même, se rapproche le plus de vous. C'est le seul, peut-être, en qui, pour moi, vous ne graie de patriotisme. Nous croyons qu'en nous [illegible] nous aurions l'air de nous dérober, de [illegible] Gohier. Comme le disait [illegible] ita est facile, nous n'avons pas voulu y prêter le flanc.

Le gouvernement ne nous fournit pas toute les pièces nécessaires pour vous. Toutes les idées nouvelles [illegible] par des reporters de rencontre. Je laisserai à mon « ami » la tâche de défendre ma personne. Depuis cinq ans, vous essayez d'en faire de pire que vous vie à planter le drapeau dans le fumier. Mon ami, M. Lefont se charge de vous déclarer sur ma vie. Pour moi, j'ai à vous présenter un quel conclusion vous y a appelé l'hervéisme, comme si des ce mot de ces comme Trotot, d'autres avant moi, n'avaient pas développé les mêmes doctrines. Je n'ai fait que traduire des idées [illegible] dans la classe prolétarienne, bien que j'en mais dessus la symbole.

Ces idées sont nouvelles. Elles peuvent être choquantes pour vous. Toutes les idées nouvelles [illegible] d'abord un effet choquant. Le protestantisme en a été un exemple.

Nous méritions d'être traités comme tous les hérétiques de tous les temps, qui combattent une religion. Car le patriotisme est une religion. Nous avons été les fidèles. Nous avons été, d'abord, des disciples de Déroulède. On nous avait inculqué cette religion dès la bercean. A un moment où tout esprit critique fait défaut. Avec une telle [illegible] nous pouvait devenir un grand narrat comme Pasteur, mais il y a un code, « c'est celui où la maman et le prêtre ont versé à plaines veines la légende, qui se dissoute plus.

A la table de famille, enfant, j'ai entendu parler des atrocités allemandes, de la France ravage de la liberté, et nos pères et nos mères nous disaient des soldats de plomb, des cerves et des tambours. Nous dévotions des patriotes.

A l'école, les livres mis entre nos mains, écrits par des inciputés du patriotisme, représentaient le soldat français comme l'étroit soldat du droit, même le soldat de Palestine, même le soldat des guerres de Napoléon. Nous regardions avec admiration les guerriers qui les illustraient, saluant la haine de l'étranger, l'idolâtrie du cabre. Jeunes gens, les journaux à grands tirages faisaient étalage de patriotisme, et quand, ainsi inconnu, quand nous pouvions passer les régiments, il y avait un développement de pompe théâtrale qui agissait sur nos nerfs, comme la musique de l'orgue sur ceux des dévots. Nous avons tous couru, pour voir dédier sous le soleil des tintements d'habitude, des jeunes gens destinés à d'ébaudes boucheries. et quand passait un bœf [illegible] pour un mercenaire d'étoffe qui est tombé pour, nous sous décorations dévotement. Ah ! je sais que je dois blesser votre conscience, et le conscience universelle dont le berceau c'est juste l'intérêt. Mais croyez-vous que VOLTAIRE a ébranlé la conscience de personne ? Ce que vous devez vous demander sérieusement, c'est si nous sommes sincères.

Eh bien, nous avons écarté les plus de ces drapeaux, pour voir ce qu'est le patrie, ce que sont toutes les patries.

Toutes les patries sont composées de deux groupes d'hommes, l'un plus nombreux, l'autre plus restreint.

Le plus nombreux des hommes qui peuvent se livrer à des travaux intelligents, mais qui, boucliers, protestants, catholiques, exagérants grands commerçants, grands industriels, occupant le grande table. A l'autre, il y a les petits paysans, qui sont écrasés par la concurrence des grands magasins, les agriculteurs, qui produisent pour d'autres, les grands usiniers, sous le joug [illegible] les grands ouvriers, sous le joug [illegible] leur travail, et puis le [illegible] les masses prolétariennes.

Et M. Pavocat général se vrai pas que l'on parle de classes ? Il n'y a pas de classes ! Et il. Vraiment ! Nous savons comment la classe bourgeoise a constitué sa fortune, combien la source des biens usurpés est à l'origine de nos fortunes, et comment et et et et et et les [illegible] son profit, comment elle a au détentes la propriété et s'est pas occupée du travail et du travailleur. Or nous savons que ces tables les lois sur les chemins de fer, les lois militaires, et qu'il a fallu en sicle pour obtenir l'égalité. La classe bourgeoise, pendant ce siècle, n'est constituée une minorité privilégiée, même en pelée du vrai militaire. Elle a défié de fortune sur l'écrasement des petits. Nous savons tout cela, et que la richesse sociale est entre les mains de quelques centaines de mille de frelons.

« Mais non, dit l'avocat général vous avez des libertés, toutes ! « libertés de presse, de réunion, d'association, le jury pour vous juger, les syndicats prof-sionnels, le suffrage universel ». Le suffrage universel ! Qu'est-ce qu'il est donc le suffrage universel ? Opprimé, corrompu, fait par les partis politiques de provinces [illegible] jouer aux mains des capitalistes qui tiennent systématiquement les leviers pour leurrer à leur gré l'opinion publique.

La liberté syndicale, la liberté de la parole ? Demandez ce qu'elle est à notre ami Bousquet. La liberté de presse ? Nous sommes des simples citoyens, et nous ne pouvons pas [illegible] tous plus les délits de presse qu'aux uns [illegible] Nous avons le jury ? Est-ce que le jury qui est en face de nous se compose de nos pairs? Où sont donc parmi vous ceux qui connaissent et partagent les souffrances prolétariennes ?

Il y a bien dans chaque jury, « celle qui tout, sur les bancs des accusés, et il y a l'autre classe, la classe bourgeoise, qui est appelée à nous juger ! Vous en êtes, monsieur l'avocat général, l'avocat d'office.

Que ceux de votre classe aiment la patrie, cela est naturel. La patrie est une bonne mère pour vous. Et, cependant, comme [illegible] Mais, l'avocat général sent très bien qu'il n'y a rien là de personnel. Qui, le comprends que cette patrie, vous ne voyez pas ingrate ou [illegible] que vous courriez à ses défaites, que vous cherchiez à nous entraîner avec vous. Vous avez beaucoup que nous voyons des patriotes pour que, votre patrie est mauvaise, à Fourchambault, à Nancy, à La Rochelle, où il y a eu hier un nouvel assassinat commis par des soldats [illegible] Mais nous voyons les chiens de garde de vos coffres-forts, avec le bandeau du patriotisme sur l'œil !

Les sources mystiques et les sources interessées de votre patriotisme de classe, nous les connaissons très bien. Mais souffrez que nous considérions la patrie aux comme nos mère, elle patriotisme comme un attrape-gigands. Nous voulons des libertés ! Oui, et que la conquête étrangère ne peut nous enlever. Est-ce que le suffrage universel n'existe pas pour la Réchtsag ? N'y a-t-il pas des journaux socialistes, des [illegible] ouvriers ? Est-ce que, le dédain, nous avons [illegible] Boers. Voyez le Japon. Eh bien, ce que nous savons, c'est que quand une guerre éclate, c'est que ceux qui sont les capitalistes qui en dispotent le même.

Voilà pourquoi nous ne marcherons pas !

Fachoda nous a parfaitement [illegible] [illegible]

Quelle que soit la guerre, nous n'obéirons pas à l'ordre de mobilisation. Nous déclarons que si, pour quelque prétexte que ce soit, vous nous demandez le sol bleu que vous avez pour vie, ah bien, nous ne vous le donnerons pas. Nous savons bien que ce ne sera pas sous prétexte. Mais nous ne changerons pas nos convictions.

Que gagnerions-nous à une guerre internationale ?

Une seule guerre qui puisse être profitable, c'est la guerre civile, qui est si nous triomphons, c'est vous qui payez les pots cassés. Voilà la vraie guerre pour les prolétaires.

Et d'ailleurs, est-ce que les profits que le bourgeoisie a reconnu de la Révolution ne sont pas le fruit de la guerre civile ? La peuple rasse gagnera beaucoup plus à la révolution qu'il accomplit, par la guerre civile, que le peuple japonais par ces victoires en Mandchourie.

Nous forces donc la guerre civile pour mettre le seigneur ta richesses sociale, qui est à nous, c'est nous qui la produisons. Nous avons la prétention d'organiser une société qui sera meilleure même pour nous, même pour vos fils ! Je sais très bien que vous êtes cela d'autre. C'est toujours ainsi. Mais je tenais à vous dire que c'est pour cet idéal que nous luttons.

Nous sommes en communion d'idées avec nos camarades allemands, qui professent les mêmes sentiments pour leurs compatriotes de l'autre classe. Les capitalistes allemands se trouvent [illegible] grâce devant eux que les capitalistes français devant eux.

Et le gouvernement allemand est impuissant contre leur propagande. Et pour ce qui nous [illegible] heureux qui Bismarck ! A la déclaration de Sembat, à la tribune française, a répondu, comme au échec, celle de Bebel, à la tribune du Reichstag. Le ministère public peut se rassurer. La mouvement est bien international.

Maintenant les jurés, voilà la déclaration que je voulais faire. Je l'ai faite brièvement, sous ce son seul de ma liberté, et en compromettant peut-être celle de mes camarades. Je ne vous demande pas d'approuver ces doctrines, mais vous [illegible] qu'elles constituent un [illegible] [illegible] Vous êtes du reste, vous entendrez les militants qui partiennent après eux. Vous nous entendrez les représentants des idées [illegible] Vous avez dû constater le commencement de nos aspirations. Tout cela, vous le prendrez en sérieuse considération.

Nous avons pu [illegible] que nous serons acquittés. Et si demain, d'ailleurs, du courage, à vous, pour nous acquitter ! Il faudra régler contre les ouvriers [illegible] Mais, vous pouvez compter sur nous, [illegible] pour d'encourir les représailles de ces amis qui vous diront : « Comment ! vous avez acquitté le bandit Hervé, qui veut planter le drapeau dans le fumier ! » Eh bien, vous leur répondrez : « Nous avons acquitté, parce que nous avons pour le droit de condamner ! Et puis, nous avons entendu les témoins. » Et vous [illegible] : « Nous avons acquitté dans l'intérêt même de notre classe, pour ne pas donner à ces hommes l'auréole du martyre ! »

Vous ne voudrez pas, en surplus chasser des quelques années de pouvoir dont vous avez encore à jouir, et pour ne pas crier — je le dis sans entendre protéger une autre classe — en jour de la République, des représailles. Car nous voulons qu'elle soit aussi pas exigiantes que possible. Nous voulons pouvoir plaider pour votre classe, ne pouvant qu'il y a des jeunes bons jeunes, [illegible] même et quelques bons jurés, des circonstances atténuantes d'heure de la rédition des comptes. Du reste, en théorie tout ne moins, vous devez être de puritains.

Vous devez approuver l'arbitrage international. Nous, nous avons trouvé moyen d'imposer le pain même aller chercher le juge de paix à la Haye, au tout sou et donnant à tous, au dessus comme aux autres, la ressource d'y recourir pour éviter quelque chose de pis !

Vous ne voudrez pas enfin que vos femmes et vos mères — puisque, lorsque vos fils seront [illegible] les champs de bataille, vous dire : « Il y a [illegible] » Et, [illegible] moyen de nous épargner ce deuil, et vous les avez [illegible] ! » (Applaudissements au fond de l'auditoire).

Le président menace de faire évacuer la salle.

Les explications des autres accusés

Almayrode succède à Hervé.

Il s'efforce à justifier par la lecture de certaines documents le caractère interessé du mouvement antimilitariste.

Il se termine en disant à peu près ceci :

Je dois ajouter un mot. Ceux de mes camarades qui ont dit qu'il tellet qu'ils fussent antipatriotes parce qu'ils ne possédaient rien est commis une erreur. Je dis, moi, que je ne lais aucune distinction ; pauvres et riches doivent être antipatriotes, étude ne sentiment d'humanité, pour le triomphe du peuplisme, pour le bonheur de quatre humain. Et ces idées-là, les jeunes aux [illegible] doivent les partager !

Clément fait le procès de l'école et de la caserne et s'associe aux déclarations de ses coaccusés.

L'audience est suspendue.

ÉVACUATION DE LA SALLE

Auscitot un huissiste effroyable éclate dans l'auditoire. Un huissier accoure en avocat de [illegible] mesquin des accusés. Le tumulte accession aussitôt une véritable tempête. Ce sont des cris forcenés !

La cour rentre en séance, et le président ordonne qu'il soit procédé à l'évacuation de la salle.

L'opération s'effectue sans préliminaire, mais elle s'effectue.

Il est trois heures un quart, et dans la salle on remarque encore un certain nombre de personnes, curieux, témoins ou avocats qui [illegible] à pénétrer à nouveau dans le prétoire.

Le bâtonnier Chaue invite les avocats à se retirer. L'un d'eux explique que l'incident a été provoqué par ce ami des prévenus, lequel entendant ce avocat dire à ande ces coulères, « voix sacrée : » c'est ressenti ! » et s'est précipité menaçant. l'injure à la bouche.

M. Chaue coupant court à ces explications, invite les avocats à assurer le maintien de l'ordre en se retirant.

Lemaque, ajoute-t-il, le salle sera complétement évacuée, le président donnera des ordres pour que le publicité de l'audience ne soit pas compromise. Quelques personnes, et parmi elles des avocats, pourront rester.

Tout le monde — à l'exception de la presse et, naturellement aussi des prévenus et de leurs défenseurs, ainsi que des jurés de la session, — quitte la salle.

A la reprise de l'audience, le président apprend qu'il va laisser entrer dans la fond de la salle quelques personnes.

Les cartes d'entrée, dont on a certainement abusé, ajoute-t-il, sont annulées pour aujourd'hui.

Demain la Cour se prendrait place que les magistrats.

Enfin les témoins vont pouvoir rentrer. Vingt avocats prendront place dans le prétoire.

J'espère que de cette façon je n'aurai pas à ordonner des mesures de rigueur. Il est bien entendu que les représentants de la presse ont le droit de rester.

Conseil des Ministres

Paris, 29 décembre.

Le Conseil des ministres s'est réuni en matinée à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Tous les ministres, sauf M. Chaumié, garde des sceaux, absent de Paris, assistaient à la séance.

La Séparation

Le Conseil a approuvé les instructions que le ministre de l'intérieur a données aux préfets en vue d'appliquer la loi de séparation des Eglises et de l'Etat dans les récepdons officielles de 1er janvier et dans toutes les cérémonies publiques où le décorat de monsieur sur les prédécesseurs fixait le rang des ministres des cultes.

Déjà l'avis sur les réceptions de 1er janvier à l'Elysée publié au *Journal Officiel* de ce matin ne fait plus mention des représentants des divers cultes dans la liste des délégations officiales à se présenter à la réception du nouvel an. Il en sera de même dans les départements, en vertu de la circulaire envoyée par M. Dubief aux préfets.

La Présidence de la République

Le Conseil s'est occupé de la réunion du Congrès appelé à élire le Président de la République par suite de l'expiration légale des pouvoirs de M. Loubet.

Ainsi que nous l'avons indiqué, c'est selon toutes probabilités le dois de 18 janvier qui sera choisie pour la réunion de Congrès. Mais [illegible] Tempo par des [illegible] de France à Berlin ou par le ministère des affaires étrangères. Ces affirmations sont, sous le répétons, tout à fait erroées.

La *Gazette de Francfort* a fait remarquer il y a peu de temps que l'attitude de Guillaume II vis-à-vis de la France était conciliatrice et qu'elle s'est également manifestée en ce sens à propos du mariage de Kronprinz. Pendant la semaine de Kiel, l'empereur a affirmé ses intentions pacifiques. On s'est tout cela à Paris.

Les révélations de *Temps*, dit la *Gazette de Francfort*, n'ont pas pour le lecteur allemand le même intérêt qu'elles éveillent en France, parce que l'on y connaît les intentions pacifiques de l'empereur.

On considère d'une leçon générale qu'il est regrettable que le personne du Empereur soit aussi souvent mêlée à la politique.

La *Tagliche Rondschau* cite ensuite l'article de *Temps* et ajoute :

Les paroles de *Temps* sont ont été reproduites à Paris de manière [illegible] Elles ont d'ailleurs [illegible] à fait en harmonie avec l'hommage rendu par le prince héritier de Bavière à l'amour de la paix qui anime l'empereur, mais il faut que l'on comprenne bien en France que l'empereur ne cesse aux affaires qu'en maintien d'une paix honorable.

La *Gazette nationale*, officieuse, déclare que l'empereur n'a jamais affirmé être partisan

D'après ce décret sont élevés de la 2e à la 1re classe les sous préfectures d'Avesnes (Nord), [illegible] (Ardennes), Rethel (Ardennes), Bernay (Eure), Montdidier (Somme), Mamers (Sarthe), Montbrison (Loire), Morlaix (Finistère), Saint-Gaudens (Haute-Garonne) et Tournon (Ardèche).

Sont élevés de la 3e à la 2e classe les sous-préfectures de Briey (Meurthe-et-Moselle), Cholet (Maine-et-Loire), Chateaulin (Finistère), Domfront (Orne), Fougères (Ille-et-Vilaine), Guingamp (Côtes-du-Nord), Issoire (Puy-de-Dôme), Lamastelle (Ardèche), Langeac (Côtes-du-Nord), La Palisse (Allier), Lure (Haute Saône), les Sables-d'Olonne (Vendée), Saint-Dié (Vosges), Vervins (Aisne) et Toul (Meurthe-et-Moselle).

Mouvement administratif

Comme conséquence de ces changements, un mouvement vo être effectué parmi le personnel sous-préfectoral. Certains sous-préfets, ayant fait des services suffisamment longs, bénéficieront de l'avancement de classe de leur sous-préfecture ; d'autres, au contraire, seront déplacés parce que la durée de leurs services ne justifiera pas actuellement l'élévation de classe correspondant à celle de leur poste.

Les biens d'Eglise

La ministre de l'instruction publique et des cultes a fait signer le règlement d'administration publique destiné à fixer les conditions dans lesquelles devra se faire l'inventaire des biens des établissements publics des cultes, en exécution de la loi relative à la séparation. Ce décret va être promulgué à bref délai.

Le traité de commerce franco-bulgare

Enfin, M. Trouillot, ministre de commerce, a lait part au Conseil des difficultés qui surviennent au cours des négociations pourvoirive entre la France et la Bulgarie en vue de la conclusion d'une convention commerciale. Ces difficultés portent particulièrement sur le montant de droit auquel les vins français seraient soumis à leur entrée en Bulgarie. Le gouvernement bulgare propose de fixer ce droit à 15 francs, alors que le France exigeraient le droit qu'il ne fût pas supérieur à 2 francs.

Légion d'honneur

La ministre de la guerre a entretenu le Conseil des promotions et nominations qu'il se propose de faire dans la Légion d'honneur à l'occasion de 1er janvier.

La Conseil a décrété que, seul pour les ministères de la guerre et de la marine, les décorations et distinctions honorifiques décernées à l'occasion de 1er janvier, ne paraîtront à l'*Officiel* qu'après le Congrès présidentiel, c'est-à-dire après le 15 janvier.

La conseils de revision

Le Conseil a décrété d'avancer le date à laquelle commenceront, l'année prochaine, les opérations des conseils de revision. Le ministère de la guerre a été chargé de fixer cette date.

PAIX OU GUERRE

Intentions pacifiques allemandes ?

Paix ou guerre. Tel est le dilemme posé par les appréciations des diplomates et des progressistes, qui ont intérêt à semer l'alarme dans le pays.

Voici à ce sujet ce que dit le *Temps* :

Les déclarations de Guillaume II

Paris, 29 décembre.

Les propos de l'empereur Guillaume que nous avons publié avant-hier, ont été reproduits par toute la presse allemande. Les correspondants de journaux français qui puisent leurs informations dans l'entourage immédiat du prince de Bülow télégraphient que l'empereur n'a pas dû oublier d'ajouter que son désir de le paix restait subordonné à l'honneur de l'Allemagne. Cette information n'infirme en rien les déclarations que nous avons publiées.

Les journaux allemands ne mettent généralement pas en doute l'authenticité des paroles impériales.

Ils disent, ainsi que certaines feuilles françaises, qu'elles sont été commentées au Temps par des [illegible] de l'ambassade de France à Berlin ou par le ministère des affaires étrangères. Ces affirmations sont, nous le répétons, tout à fait erroées.

La *Gazette de Francfort* a fait remarquer il y a peu de temps que l'attitude de Guillaume II vis-à-vis de la France était conciliatrice et qu'elle s'est également manifestée en ce sens à propos du mariage de Kronprinz. Pendant la semaine de Kiel, l'empereur a affirmé ses intentions pacifiques. On s'est tout cela à Paris.

Les révélations de *Temps*, dit la *Gazette de Francfort*, n'ont pas pour le lecteur allemand le même intérêt qu'elles éveillent en France, parce que l'on y connaît les intentions pacifiques de l'empereur.

On considère d'une leçon générale qu'il est regrettable que le personne du Empereur soit aussi souvent mêlée à la politique.

La *Tagliche Rondschau* cite ensuite l'article de *Temps* et ajoute :

Les paroles de *Temps* sont ont été reproduites à Paris de manière [illegible] Elles ont d'ailleurs [illegible] à fait en harmonie avec l'hommage rendu par le prince héritier de Bavière à l'amour de la paix qui anime l'empereur, mais il faut que l'on comprenne bien en France que l'empereur ne cesse aux affaires qu'en maintien d'une paix honorable.

La *Gazette nationale*, officieuse, déclare que l'empereur n'a jamais affirmé être parti-

---

29

HONNEUR D'ÉPOUSE

PAR

ROBERT SAINVILLE

PREMIÈRE PARTIE

LA TOURMENTE

L'affection de Gaston pour son camarade semblait augmenter tous les jours.

Il fallait que le petit Mourelle partageât tous les plaisirs, tous les amusements, toutes les joies de bébé.

Pendant, pour faire plaisir à son fils, [illegible] de Mme Mourelles de [illegible] elle à demeurer [illegible]

L'institution lui avait été d'autant plus facilement accordée que, sentant le moment de ses couches approcher, la maîtresse était bien aise de tenir son enfant éloigné et de le savoir en aussi bonne main.

Ainsi que, dans sa maternelle clairvoyance, Pauline l'avait et bien prévu, le cadeau de Charlot exerçait sur le moral [illegible] une influence des plus salutaires.

[illegible] rage dont il était [illegible] et [illegible] coutumier devenaient de plus en plus rares, et à présent il suffisait à Mme de Lachesnaye de lui dire avec gravité : « Souviens-toi du soldat de plomb, Gaston », pour arrêter l'enfant au moment où il allait se mettre en colère.

Et non seulement l'enfant gâté était devenu doux, affectueux et docile, mais il avait même perdu cette humeur morose et farouche qui avait tant mécontenté sa mère, et montrait un enjouement qu'on ne lui aurait jamais soupçonné.

Maintenant, au lieu de rester accroupi pendant des heures entières, silencieux et boudeur, on le voyait courir, s'ébattre, gambader, rire et bavarder avec son nouveau camarade.

Lui aussi connaissait les sentimentales romances qui font la joie de l'atelier, et lui aussi hurlait à tue-tête les calembredaines que l'ouvrier chante avec des trémolos attendrir.

Et la « nursery » entendait les rengaines fameuses :

J'aime entendre le roulement
Le bruit battre les Bots...

Ou bien encore :

Et vous me verrez, en cette demeure
Seulement, la voix du petit garçon était fausse et contenait étrangement avec le timbre par et argentin de Charlot.

Un coup de clairon se fit entendre qui suscitait de joyeuses exclamations.

C'était le clairon de la première compagnie qui venait annoncer un nouvel exercice : l'arbre de Noël, la distribution des cadeaux.

Sur la très longue table se dressait cet arbre de Noël — une haute branche de marronier que le matin même en avait coupée dans le jardin de l'hôtel.

Ni feuilles ni bourgeons (on était en plein décembre), moins encore de lanternes vénitiennes et de lampions multicolores — cette autre végétation ne poussant plus depuis longtemps chez les épiciers.

Mais autour des branches enlutant d'une d'humidité, s'étaient de vieux journaux tressés et découpés qui en soient, qui en étoiles.

Une splendeur, et due au fertile génie du sergent-fourrier Mourelles, le décorateur de la fête.

Et pendant à la ramure tapissée de vieux papiers imprimés, de merveilleux joujoux, chefs-d'œuvre du même Mourelles : pantins découpés dans des boîtes de sardines, des frégates, des valeuses, des canots, coutrants avec d'antiques cartons, et puis des lampes, des balles, des poupées, des charrettes — de quoi défrayer un bazar.

Mais au pied de l'arbre s'amoncelaient d'autres cadeaux, dont beaucoup plus pratiques, dus à la sollicitude de Mme de Lachesnaye : vêtements d'hiver, couvertures de flanelle, chèles et bas de laine, de petits paquets doués, bêlas ! comme des produits de pharmacie d'homéopathie, de café, de sucre, de riz, de semoule, de chocolat.

C'était plaisir de voir tous ces visages enfantins, que la misère avait pâlis et amaigris, s'épanouir de joie et de gaîté.

— Mesdames et messieurs, prenez place ! écria Mourelles d'une voix de stentor.

Dans un angle du hall, on avait façonné un superbe Guignol.

Un spectacle ! Aussitôt, les enfants, de vrais petits Parisiens, quittèrent la table et se rabrent devant le minuscule théâtre.

Mourelles, ce jour-là auteur et artiste dramatique, se glissa sous le toile à manies qui formait toute l'architecture de Guignol, et la représentation commença.

La toile se leva.

Devant un décor très vaguement brossé (était-ce un salon, une forêt, une rue, les vagues de la mer, les cimes des montagnes ? tout cela évidemment) s'agitait un gavroche parisien. Oh ! celui-là, la ressemblance était parfaite ; cheveux ébouriffés, casquette sur l'oreille, nez en trompette, accent faubourien.

Un autre personnage lui donnait la réplique — unsolitot reconnu par l'assistance, celui-là.

Un vieux petit homme au nez aplati, aux grosses moustaches, à la mâchoire de bouledogue ; autour de sa casquette [illegible] un morceau de drap blanc ; sur sa tête, une façon de coiffure où chacun était libre de reconnaître un casque pointu.

— Bismarck ! criérent d'une seule voix tous les enfants.

Et tous d'entonner en chœur le refrain qui charmait les fêtes parisiennes en ces jours de mystification :

Ah-ha vu Bismarck à la porte de Chaville ?...

Ce que valait la pièce, aucun de ces spectateurs à critique dramatique n'était là pour en rendre compte ; mais assurément elle devait être scintillante d'esprit, fourmillante de bons mots, pétillante d'actualité.

Même l'auteur n'avait point passé à côté « de la scène à faire ».

Et quand la toile fut tombée sur un patriotique coup de pied donné par le gavroche dans l'inexprimable (comme disent les Anglais) du chancelier de fer, ce fut parmi les assistants, grande et petite, jeunes et vieux, et de tout sexe, une explosion de bravos, de rires, de cris, de trépignements.

A la tombola ! (volontiers il prononçait tombola comme trombone) s'écria Mourelles, qui, par trois fois, venait de saluer modestement son public.

— Quel est le plus jeune ? La main de l'innocence !

Certes il devait y avoir beaucoup de ces mains de « l'innocence », car d'un mouvement universel quelques centaines de menettes rengeandes levèrent leurs sagettes.

— Que choisis-tu dis son âge ! ordonna Mourelles.

Ce fut alors, durant quelques minutes, un confus bourdonnement de chiffres, de dates, de quantièmes.

— Tous trop âgés, mes pauvres vieux, reprit le président Mourelles ; à bas les pattes !...

Pois, avez-vous bien sonné ?

— La main de l'innocence, la voilà ! Voyons ici, mon bon monsieur.

Et de ses robustes bras il soulève le petit Gaston et le pose sur la table, à côté d'un saladier rempli de morceaux de papier gaîronné.

Un peu intimidé de se sentir le point de mire de tant de regards braqués sur lui, le bébé cependant s'acquitta avec bien de sa tâche.

Crânement il plongeait sa cuillère dans l'urne improvisée et remettait à Mourelles les billets qu'il en sortait.

Celui-ci les déroulait et proclamait à haute voix le nom de l'heureux gagnant.

— Philémène Durand, une carotte ! Mes compliments, ma fille ; n'en tirez pas trop à votre futur mari !...

Isidore Giroux, un œuf ! Tiens, Zidor, il n'est pas frais, frais, frais, tu peux le mettre à la broche, il y a un poulet dedans... Ah ! oh ! silence.

Nous allons tirer le grand, le grandissime lot ; une livre de beurre, à la crème de la Bourse soixante francs !...

Rosalie Martin ! garde-la pour la dot, ma fille !

Et c'était parmi les assistants une véritable tempête de joie et d'hilarité.

(A suivre)

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ

INVARIABLEMENT LE MEILLEUR

PAR SA QUALITÉ ET SA FRAÎCHEUR

26, Rue Nationale, Lille 2187